

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruf, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Maire.

Présents : M. Franck BRON, Mme Martine BLACHE, M. Jean-Louis ANDREU, Mme Pauline BON, M. Philippe LAURENT, Mme Sandra CAMPOY, M. Philippe ZUCCARELLO, Mme Pascale MERCIER, M. Daniel POIRIE, Mmes Eugénie GRAND, Josiane PAVIET-GERMANOZ, M. Cédric CHABERT, Mme Rita TOSCANO, M. Steve BIANCHI, Mme Caroline FERRAND, M. Lébicha MANOUKIAN, Mmes Christine TROUBA, Monique RAVOUNA, M. Jean-Pierre DEBRAY.

Procurations : M. Philippe DANGELY (pouvoir à M. Lébicha MANOUKIAN), M. Sébastien BLACHE (pouvoir à Mme Pascale MERCIER), M. Dimitri KOKKINIDIS (pouvoir à M. Jean-Louis ANDREU), Mme Fadoi AQADDOURI (pouvoir à M. Philippe LAURENT), M. Franck LAURENT (pouvoir à Mme Pauline BON), Mme Catherine LEPETIT (pouvoir à Mme Martine BLACHE).

Absents : M. Florian D'ANGELO, M. Axel SIMIAN, Mme Farah GUILLAUMONT, M. Philippe MANTERO.

Mme Pauline BON a été désignée Secrétaire de séance.

**Objet : GROUPE SCOLAIRE ELEMENTAIRE RUE DU TRAVAIL –
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX SUITE AUX CAO DES 10 FEVRIER
ET 11 MARS 2025.**

Exposé du Maire

Par délibération du 8 mars 2023, le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de construction d'un groupe scolaire élémentaire rue du Travail, ainsi que le plan de financement s'y rapportant.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal "L'ESSOR" le 3 décembre 2024, pour une parution le 6 décembre 2024. La date limite de remise des offres a été fixée au 10 janvier 2025 à 12 heures, puis prolongée jusqu'au 17 janvier 2025.

Soixante-douze candidatures sont parvenues dans les délais requis pour les douze lots constituant ce marché (hormis le lot n° 1 Terrassement-VRD qui est réalisé par notre marché à bons de commande).

Les critères de pondération prévus au dossier de consultation ont été fixés comme suit :

- Pertinence des moyens humains et matériels affectés au chantier (10 points).
- Pertinence de la méthodologie pour la réalisation des travaux avec les principales fiches techniques et provenance des matériaux (20 points).
- Respect des délais et du calendrier (10 points).
- Propositions en matière de sécurité du chantier et de gestion des déchets (10 points).
- Pertinence de la méthode de travail et de l'interface avec les autres entreprises, notamment en matière de gestion de l'étanchéité à l'air (10 points).
- Prix (40 points).

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 10 février 2025 pour statuer sur le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre et les décisions suivantes ont été rendues :

- Attributions des lots n° 2-4-5-7-9-10-11 et 12.
- Déclaration du lot n° 6 infructueux (lancement d'un nouvel appel d'offres).
- Négociation pour les lots n° 3 et 8.

La Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réuni le 11 mars 2025 et a rendu les décisions suivantes :

- Attribution des lots n° 3 et 8.
- Retrait de sa décision d'attribution du lot n° 7 suite à une contestation émise par l'entreprise RHONIBAT classée en 1^{ère} position et non retenue.
- Lancement d'un nouvel appel d'offres pour le lot n° 7.

Après avoir réexaminé les conditions d'attribution du lot n° 7 lors de la réunion de CAO du 10 février 2025, une erreur manifeste d'analyse des offres est constatée, ce qui justifie pleinement la contestation émise par l'entreprise RHONIBAT.

En conséquence, nous vous proposons d'attribuer à l'entreprise RHONIBAT les travaux du lot n° 7 pour un montant de 238.556,73 € hors taxes et d'annuler le nouvel appel d'offres lancé pour ce même lot.

En ce qui concerne le résultat de l'appel d'offres lancé pour les lots n° 6A et 6B, ils seront présentés en Commission d'Appel d'Offres le 15 avril prochain.

Au vu de ces éléments, le tableau des attributions pour le marché de travaux du futur groupe scolaire est le suivant :

Lots	Entreprises	Montants
1 Terrassement (hors marché)	CTPG (marché bon de cde)	395.226,90 €
2 Gros Œuvre	GANOVA	256.163,28 €
3 Ossature Bois Charpente Couverture Zinguerie	TAPIO	667.561,67 €
4 Etanchéité	BBE	142.021,11 €
5 Façades	SMPF	98.030,62 €
7 Cloisons Doublages Faux Plafonds Peinture	RHONIBAT	238.556,73 €
8 Menuiseries Intérieures	MAC	198.387,62 €
9 Carrelages Faiences Sols souples	GANOVA	128.866,91 €
10 Ascenseur	ACAF	24.689,00 €
11 Plomberie Chauffage Ventilation	EXILEN	432.234,31 €
12 Electricité Courants Forts et Faibles	ELEC PARTNERS	161.850,80 €

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Annule les décisions de la Commission d'Appel d'Offres des 10 février et 11 mars 2025 concernant le lot n° 7.

☞ Attribue à l'entreprise RHONIBAT le lot n° 7 pour un montant de travaux de 238.556,73 € hors taxes.

☞ Attribue comme mentionné ci-dessus, dix des douze lots constituant le marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire rue du Travail.

☞ Prend acte du lancement d'un nouvel appel d'offres pour les lots n° 6A "Menuiseries Extérieures Bois" et n° 6B "Serrurerie".

☞ Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces marchés.

Délibération adoptée à l'unanimité



Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 24 mars 2025
Le Maire,